

Compte rendu de la séance du mercredi 22 janvier 2020

Présents : Marc BEGORRE, Jeannine CAILLABET, Sylvie FOURCADE, Jean-Claude CHANTRAINE, Sophie ASSIMANS, Sandra CLOUET, Michèle COSTE, Philippe LACAZE, Ginette ROBERT, Christophe VIGNES

Absents : Jean-Marc BUFFEL, Ana ALVAREZ, Pierre MACHINAL, Edouard PALETOU, Jordi HOSTEIN

Secrétaire de séance : Philippe LACAZE

Ordre du jour:

- Compte-rendu séance du 21 novembre 2019
- O.N.F : Proposition d'assiette de coupes de bois exercice 2020
- AGEDI : Modification des statuts
- Réhabilitation du logement "La Poste" et demande de subventions
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Compte-rendu séance du 21 novembre 2019 :

A la demande de Michèle COSTE, modification avec ajout d'une démarche auprès du SEABB relative à la pression de l'eau au quartier du Turon.

Forêt communale : Travaux 2020

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de l'Office National des Forêts concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale bénéficiant du Régime Forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- 1- APPROUVE l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-après
- 2- DEMANDE à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après
- 3- PRECISE la destination des coupes de bois pour les coupes inscrites
- 4- INFORME le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après
- 5- PRECISE les modalités à suivre pour les bois faisant l'objet d'une délivrance

ETAT D'ASSIETTE 2020 LAMARQUE-PONTACQ :

Parcelle/ Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue ha	Coupe régulée Oui/Non	Année proposée par l'ONF	Destination			Mode de commercialisation prévisionnel	
					Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte	Sur pied	Façonné
1_c	REG	0.70	OUI	2020		X		X	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en

accord avec la collectivité.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert "Agence de Gestion et Développement Informatique" (A.GE.D.I)

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Questions diverses

Modification su service transports scolaires vers LOURDES pour plus de sécurité pour les enfants :

- Matin service inchangé
- Soir et mercredi midi, les élèves prendront le car desservant les communes de Poueyferré à Lamarque avec arrêt au carrefour de la Croix de Hitte.

Appartement "Agence postale" en vue de la réhabilitation : 2° proposition de visite.

Le Maire
Marc BEGORRE